

Procès-Verbal

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var

Séance du Vendredi 02 octobre 2020

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Membres votants : 13

Date de convocation : 28/09/2020

Présents : Serge BALDECCHI, Antoine d'INGUIMBERT, Christian GIRAUD, Olivia DERACHE, Tony MARCO, Justine BARBERO, Jean-Jacques BOYZON, Claude CARINI, Marie DE PASQUALE, Franck HOYEZ, Charlotte MUGUET, Christophe VALETTE.

Absents/excusés : Catherine AUCLIN (Pouvoir à Serge BALDECCHI), Sylvie BATAIS, Priscillia LACOUR

Secrétaire : Marie DE PASQUALE

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

N° 2020-29 : Décision Modificative n°1 au budget « Commune » 2020

Le Maire présente à l'Assemblée les éléments nouveaux nécessitant des modifications au budget général de la Commune pour 2020 à savoir :

En section Fonctionnement :

- Fonds de péréquation Intercommunal et Communal
- Notification du montant des droits de mutation (supérieur à la prévision du BP)
- Prise en compte de remboursements d'assurance (supérieur à la prévision du BP)
- Ajustement de la dernière mensualité d'un emprunt (Intérêts)
- Frais d'inhumation Mme SARRON
- Travaux supplémentaires sur les berges du vallon de Salgues
- Besoin crédits supplémentaires en charges de personnel (Covid-19)

En section Investissement :

- Rectification d'une prévision relative aux fonds de concours de l'agglomération
- Nouvelle opération d'électrification (ancien terrain Leflot)
- Virement de crédits à l'intérieur de l'opération « intempéries 2019 »
- Crédits supplémentaires pour le projet d'extension de l'école
- Rallonge de crédits pour l'opération « Réseau pluvial chemin des Dourets »
- Installation d'un poteau Incendie chemin des Bastides d'Estelle

Le Maire rappelle que l'équilibre à l'intérieur de chacune des deux sections « Fonctionnement » et « Investissement » doit obligatoirement être respecté.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Art.	Objet	Montant	Art.	Objet	Montant
61521	Entretien terrain	+ 2000,00	73223	FPIC	+ 13.938,00
6288	Autres services extér.	+ 1.700,00	7482	Compensation mutation	+ 53.657,00
6413	Personnel non-titulaire	+ 5.000,00	7788	Produits except. divers	+ 9.600,00
66111	Intérêts	+ 0,15			
023	Virement vers Investis.	+ 68.494,85			
Total des dépenses Section Fonctionnement		+ 77.195,00	Total des recettes Section Fonctionnement		+ 77.195,00

SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Art.	N° Opération : Objet	Montant	Art.	N° Opération : Objet	Montant
21534	66 : Electrification	+ 3.600,00	13251	89 : AD'AP	- 7.263,00
2313	106 : Tvx Intempéries	- 1.958,44	021	Virement du Fonct.	+ 68.494,85
2318	106 : Tvx Intempéries	+ 1.641,64			
21312	107 : Classe supplém.	+ 53.448,65			
21538	108 : Pluvial Dourets	+ 1.500,00			
21568	109 : DECI	+ 3.000,00			
Total des dépenses Section Investissement		+ 61.231,85	Total des recettes Section Investissement		+ 61.231,85

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,
APPROUVE les modifications apportées au BP Commune 2020 telles que présentées supra.

N° 2020-30 : Opposition au transfert de la compétence PLU à DPVa

L'article 136 d la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 d'accès au logement et à un urbanisme rénové (dite Loi ALUR) dispose que « si, à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la présente Loi [...] la Communauté d'Agglomération n'est pas devenue compétente en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté consécutive au renouvellement général des Conseils Municipaux et communautaires » sauf si « au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent ».

[...]

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

S'OPPOSE au transfert automatique au 1^{er} janvier 2021 de la compétence en matière de PLU à Dracénie Provence Verdon agglomération

DEMANDE au Conseil d'Agglomération de prendre acte de cette décision d'opposition.

N° 2020-31 : Désignation d'un correspondant défense

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire, suite au renouvellement du Conseil Municipal occasionné par les élections du mois de mars 2020, de désigner un nouveau correspondant Défense.

[...]

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire procède au vote ;

Monsieur Serge BALDECCHI, Maire de Saint-Antonin du Var, **est élu** correspondant défense de la Commune de Saint-Antonin du Var **à l'unanimité des voix**.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Commission Départemental de Conciliation en Urbanisme :

Si certains membres du Conseil Municipal souhaitent y être candidats, le dossier est disponible en Maire.

Transfert des pouvoirs de police du Maire :

Le transfert des pouvoirs de police du Maire (relatif aux compétences gérées par la Communauté d'Agglomération) est automatique à chaque nouveau Mandat sauf si les Maires s'y opposent de façon formelle. Pour rappel, en 2014, seule le pouvoir de police en matière de collecte de déchets avait été transféré à la Communauté d'Agglomération.

La réflexion est en cours entre les Maires de la DPVa et les pouvoirs de police en matière de collecte des déchets et en matière d'eau et assainissement devraient être transférés.

Conventions de gestion « Eau potable » et « Assainissement » :

Les Maires de DPVa sont en période de concertation pour décider si les conventions de gestion vont être reconduites pour l'exercice 2021.

Les Communes de Lorgues, Les Arcs, Vidauban et Le Muy souhaitent les renouveler alors que les autres Communes ne souhaitent pas renouveler ce mode de gestion et transférer la compétence à DPVa.

Une régie intercommunale sera donc créée, mais les Communes continueront à gérer la compétence pour le compte de l'agglomération et elles en seront rémunérées pour mise à disposition de personnel communal.

Chaque Commune aura ses propres budgets « Eau » et « assainissement » pour fonctionner.

Un fonds de soutien à hauteur de 5% sera mis en place pour intervenir en cas d'imprévu.

Associations :

Le Maire présente au Conseil Municipal les remerciements des associations suivantes pour les subventions qui leur ont été attribuées :

- Passion vintage
- Chatonais
- Société de chasse
- Saint-Antonin notre village

COVID-19 :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Préfet transmet en mairie une « Lettre Covid » régulière qui récapitule l'ensemble des mesures prises par la Préfecture et qui dresse l'état des lieux des fermetures de classes dans le Var et les Alpes-Maritimes.

QUESTIONS DIVERSES

Justine BARBERO : l'association « Les copains d'Antonin » vient de recevoir la dernière autorisation nécessaire au démarrage du centre aéré.

L'ouverture du centre est donc programmée pour les vacances de la Toussaint.

Christian GIRAUD : Point sur les travaux en cours

- Radars pédagogiques en cours de pose
- Début des travaux de nettoyage des berges du vallon lundi 05 octobre
- Travaux d'accès au parking de Mentone (pour les conteneurs de tri sélectif à venir) lundi 05 octobre
- Travaux de création d'un réseau pluvial chemin des Dourets débuteront ensuite
- La réfection de la portion du chemin de Salgues détériorée en novembre est terminée
- Les travaux d'accessibilité 2020 sont en cours

Antoine d'INGUIMBERT : Rentrée scolaire 2020

- 80 enfants répartis sur 4 classes
- Cantine scolaire : 3 services afin de se conformer au protocole sanitaire Covid-19
- Garderie : 5 à 6 enfants le matin mais parfois plus de 20 enfants le soir

Le Maire est satisfait du travail qui est accompli par les Commissions municipales qui se réunissent régulièrement.

* * *

Levée de la séance à 19h30